

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN  
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT  
DE LA SOMME

Séance du 13 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
52	40

Objet de la délibération
Finances Remboursement PRADET
Référence
16_20200213_7.10

Date de la convocation
07/02/2020

Date d'affichage
19/02/2020

L'année deux mille vingt, le treize février à 09 heures 30, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens, sous la présidence de M. Alain GEST, Président.

Etaient présents : Mme BRIAULT, CANDELA, CLAISSE, DEBART, Mme FOURE, GEST, RENAUX, DE WITASSE THEZY, RIFFLART, LORIC, PETIT, Mme HAMADI, HERNANDEZ, JARDE, MERCUZOT, Mme PINON, SAVREUX, DEFLESSELE, DURIEUX, MAGNIER, SOMON, BLEYAERT, LEFEUVRE, STOTER, FRANCOIS, LEPERS, VILLAIN, BEAUVARLET, Mme LEMAIRE, LETESSE, CAPELLE, SURHOMME, Mme MAILLART, Mme WU, Mme THIEBAUT, DESSEAUX.

Excusés ayant donné procuration :

Mme FINET à M. RENAUX  
M. SIMON à Mme FOURÉ  
M. WATELAIN à Mme LEMAIRE  
Mme CARPENTIER à Mme THIEBAUT

Excusés, absents : Mme BOHAIN, FRADCOURT, Mme RODINGER, Mme DE WAZIERS, DEFOSSES, LOGNON, BABAUT, GERARD, GREVIN, LENGLET, DELNEF, DESTOMBES.

Ont été nommé(e)s secrétaires de séance :

Pierre SAVREUX et Joseph BLEAYERT

Par délibération en date du 22 février 2018, le Syndicat mixte du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a acté sa création et la définition de ses statuts. Parmi les compétences exercées ou les actions d'intérêt communautaire définies figurent la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des actions en matière de développement économique et des actions en matière d'emploi et d'insertion.

En conséquence, conformément à l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivité Territorial, le transfert des compétences PCAET, et les actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique et d'emplois et d'insertion, entraînent le transfert de personnel chargé de la mise en œuvre de ces compétences et actions.

Dans ce cadre, quatre agents de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole qui remplissent des missions en rapport avec ces compétences et actions d'intérêt métropolitain sont transférés de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole au Pôle métropolitain du Grand Amiénois, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs.

Attaché Territorial	Responsable Développement économique	1 ETP
Ingénieur	Chef de projet PCAET	0,8 ETP
Ingénieur principal	Responsable Emploi-Insertion	1 ETP
Ingénieur principal	Chef de projet Transition énergétique/PCAET	1 ETP

Les modalités de transfert font l'objet d'une décision conjointe de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et du Pôle métropolitain du Grand Amiénois et se matérialise par délibérations concordantes des deux collectivités concernées.

La compensation annuelle établie à un montant forfaitaire de 233 450€ sera versée par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole au profit du Pôle métropolitain du Grand Amiénois au titre du transfert de charges afférentes à ces postes.

Par ailleurs, les élus régionaux réunis en commission permanente le 19 octobre 2018 ont décidé d'attribuer au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, dans le cadre de la PRADET, une aide régionale d'un montant maximum de 60 000 € destinée à financer le poste de chargé de mission tourisme et le poste de chargé de mission promotion et prospection en matière de développement économique (2 ETP du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019).

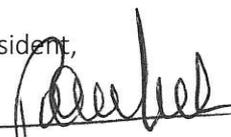
Il convient donc que le Pôle Métropolitain rembourse à Amiens Métropole la somme perçue dans le cadre de la subvention PRADET d'un montant de 40 327,80 €

Le Comité syndical,  
Entendu l'exposé du Président,  
Après en avoir délibéré.  
A l'unanimité

- Valide le remboursement à Amiens Métropole de la somme perçue dans le cadre de la subvention PRADET pour un montant de 40 327,80 €.

Fait et délibéré le 13 février 2020  
Et ont signé les membres présents;  
Pour extrait conforme,

Le Président,

  
A. GEST.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois

Utilisateur : Leriverend Emilie

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	1620200213_710
Date de la décision:	2020-02-13 00:00:00+01
Objet:	FINANCES Remboursement de la PRADET
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	080-200082063-20200213-1620200213_710-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à emilie.leriverend@grandamienois.com

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
080-200082063-20200213-1620200213_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	867
nom de original:		
DELIB16_REMBOURSEMENT_PRADET.pdf	application/pdf	146851
nom de métier:		
99_DE-080-200082063-20200213-1620200213_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	146851

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 février 2020 à 16h49min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 février 2020 à 16h49min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 février 2020 à 16h49min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 février 2020 à 16h54min13s	Reçu par le MI le 2020-02-14

